

Service instructeur : DGM

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE
POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER****MARDI 26 NOVEMBRE 2019****Origine de la demande :** Sgen-CFDT**Question n° 4.2 a) :** Les +1000 détachements annoncés : l'opérateur public jouera-t-il un rôle dans la gestion de ces personnels ?**Réponse :**

Dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse s'est engagé à permettre le détachement de 1000 personnels supplémentaires d'ici 2030.

Les emplois rémunérés par l'Agence se répartissent en deux composantes inscrites en loi de finances 2020 : les emplois sous plafond (expatriés et résidents dans les EGD et conventionnés) à hauteur de 5676 ETP et les emplois hors plafond (personnels de droit local des EGD) au nombre de 5024 ETP.

Les détachements supplémentaires prévus dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français sont destinés à soutenir la croissance du réseau en particulier la création de nouveaux établissements partenaires conformément à l'objectif fixé par le Président de la République d'un doublement des effectifs d'ici 2030. Par conséquent, les futurs détachés seront dans leur grande majorité recrutés par les établissements partenaires du réseau sous le statut de détaché direct.